

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	29.08.2021	21h48	21.180	DECS
Annule et remplace				

Auteur-e-s : Député-e-s interpartis	Lié à (facultatif, cf. art. 241 OGC) : ad
-------------------------------------	--

Titre : Pour une protection multifactorielle des personnes LGBTIQ+ dans le canton de Neuchâtel

Contenu :

Le présent postulat demande au Conseil d'État de faire un bilan de la situation des personnes LGBTIQ+¹ dans le canton et de prendre des mesures concrètes contre les discriminations qu'elles subissent par des protocoles, chartes et formations dans les services publics tels que la police, les tribunaux, les milieux de formation et de la santé. Il demande également que le Conseil d'État fasse le nécessaire pour faire respecter l'application de la norme pénale révisée en 2020 (article 261bis du Code pénal) qui, selon le Conseil fédéral, relève de la responsabilité des cantons.

Développement (obligatoire) :

La publication, le 17 mai 2021, du rapport sur les crimes de haine envers la communauté LGBTIQ+ montre qu'à l'évidence, les violences subies en Suisse en raison de son orientation sexuelle ou de son identité de genre n'ont pas diminué, et ce malgré la limitation des déplacements due à la pandémie de Covid-19². Face à cette réalité, il apparaît aussi compréhensible que dramatique que les personnes LGBTIQ+ subissent les conséquences de ce climat de haine tant sur le plan personnel que sur le plan social.

Le 9 février 2020, la Suisse a dit oui à 63% à la protection des personnes LGB contre la haine, les Neuchâtelois-e-x-s soutenant cette extension de la norme pénale à la discrimination homophobe à plus de 70%. Mais la loi ne suffit pas et des mesures concrètes sont nécessaires. Si la population a donné un signal clair, les mesures de sensibilisation et de prévention font toujours défaut. Dans ses réponses aux postulats des conseillers nationaux Angelo Barrile (PS/ZH)³ et Mathias Reynard (PS/VS)⁴, le Conseil fédéral relève que l'application de cette nouvelle norme pénale est principalement du ressort des cantons et des communes et de leurs autorités organisant, notamment, les corps de police. Par ailleurs, selon le Conseil fédéral, « *les instruments de droit pénal doivent être complétés par des mesures appropriées de sensibilisation, de prévention, d'intervention et de contrôle* ».

Si seule la protection des personnes LGB est prévue par la norme pénale, il n'est pas inutile de rappeler que les personnes transgenres et intersexes ont également un droit fondamental à la non-discrimination⁵. Seules des mesures générales permettront de susciter le cadre propice au développement d'une société neuchâteloise réellement inclusive.

Nous demandons donc au Conseil d'État :

- de dresser un bilan de la situation des personnes LGBTIQ+ dans le canton de Neuchâtel : quelles sont les mesures spécifiques mises en place pour lutter contre la discrimination à l'endroit des personnes LGBTIQ+, notamment pour mettre en œuvre la nouvelle norme pénale ? Quels services ont été spécifiquement formés aux thématiques LGBTIQ+ ? Existe-t-il des chartes/règlements/protocoles pour l'accueil et le respect des identités des personnes LGBTIQ+ dans les administrations, les écoles, les tribunaux, les hôpitaux, le CNP et autres lieux sous la responsabilité du canton et des communes ? De quels chiffres dispose-t-on (nombre de dénonciations d'actes homophobes et transphobes auprès de la police ; nombre de personnes qui ont fait les démarches pour un changement de prénom/de genre à l'état civil et/ou dans les milieux scolaires ; existence d'études statistiques relatives aux personnes LGBTIQ+ qui vivent dans le canton, etc.) ? ;
- de proposer des mesures de prévention concrètes. D'une part en créant les conditions propices à la mise en œuvre de la norme pénale, en particulier en pensant à la répartition des responsabilités entre le canton et les communes. D'autre part en proposant des mesures accompagnatrices et préventives contre les discriminations à l'encontre de la communauté LGBTIQ+. À titre d'exemple, il est primordial de réfléchir à une meilleure sensibilisation dans les écoles dès le cycle 1 par des ateliers visant à déconstruire les stéréotypes liés au genre, à promouvoir la diversité des expressions et des rôles, à valoriser les différentes orientations sexuelles. Il est également nécessaire d'assurer une formation plus complète des fonctionnaires de l'État (dans les domaines de l'enseignement, des ressources humaines, des tribunaux, de la police, de la santé, etc.) aux thématiques ayant trait à l'identité de genre et aux orientations sexuelles. Il est enfin important de s'adresser à la population en général par des actions diverses de sensibilisation.

Afin que ces mesures correspondent au mieux à la réalité cantonale, il n'est pas inutile de rappeler qu'un dialogue avec les associations (GSN, Centres de santé sexuelle, Togayther, Sui Generis) qui œuvrent sur le terrain pourrait être fructueux. Parce qu'il ne s'agit pas seulement de thématiques abstraites, mais de personnes bien réelles, il est urgent que le canton montre à sa population LGBTIQ+, et à ses allié-e-x-s, que les autorités prennent au sérieux ses droits, sa sécurité et son épanouissement social en territoire neuchâtelois, perpétuant ainsi sa réputation d'ouverture à la diversité.

¹Lesbienne, gay, bisexuelle, transgenre, intersexe, queer et plus

²https://www.pinkcross.ch/unser-einsatz/politik/hate-crime/rapport-hatecrime_2021.pdf

³Plan d'action national contre les crimes de haine anti-LGBTIQ, <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20203820>

⁴Normes contre les discriminations homophobes. Poursuivre l'engagement, <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20203903>

⁵<https://www.unige.ch/droit/files/1415/3975/9992/droits-lgbt-2018.pdf>

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire :

Cécile Guinand

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Hugo Clémence	Hermann Frick	Patrick Erard
Sarah Curty	Vincent Martinez	Joëlle Eymann
Eleanor Pescante	Cédric Haldimann	Marc Fatton
Christine Ammann Tschopp	Lionel Rieder	Sarah Fuchs-Rota
Sarah Blum	Katia Della Pietra	Manon Gauchat
Corine Bolay Mercier	Martine Docourt Ducommun	Richard Gigon
Karim Boukhris	Romain Dubois	Fanny Gretillat
Anne Bramaud du Boucheron	Céline Dupraz	Jonathan Gretillat
Clarence Chollet	Cloé Dutoit	Juliette Grimm
Annie Clerc-Birambeau	Nathalie Ebner Cottet	Naomi Humbert
Anita Cuenat	Léa Eichenberger	Baptiste Hunkeler
Antoine de Montmollin	Monique Erard	Adriana Ioset
Josiane Jemmely	Armin Kapetanovic	Garance La Fata
Assamoi Rose Lièvre	Johanna Lott Fischer	Anne-Françoise Loup
Marinette Matthey	Christian Mermet	Brigitte Neuhaus
Sera Pantillon	Fabienne Robert-Nicoud	Manon Roux
Diane Skartsounis	Niel Smith	Marie-France Vaucher
Daniel Ziegler	Magali Babey	Céline Barrelet
Barbara Blanc	Karin Capelli	Amina Chouiter Djebaili
Emma Combremont	Julie Courcier Delafontaine	Laurent Duding
Julien Gressot	Stéphanie Skartsounis	Anouk Steiner
Nathalie Schallenberger	Manon Freitag	Blaise Fivaz
Eddy Jeanneret	Brigitte Leitenberg	Mireille Tissot-Daguette
Céline Montandon	Caroline Plachta	Aël Kistler
Magali Brêchet	Julien Noyer	Sarah Pearson Perret
Jennifer Hirter		